



COUR D'APPEL DE PARIS

DOSSIER DE CANDIDATURE D'UNE PERSONNE MORALE À L'INSCRIPTION SUR LA LISTE DES MEDIATEURS DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Constitution du dossier

Vous trouverez ci-après la trame du dossier de candidature qui doit être scrupuleusement respectée.

La dernière page comporte une déclaration sur l'honneur qui devra être obligatoirement signée par le représentant légal de la personne morale.

Le présent document doit être :

- complété de façon dactylographiée (et non de façon manuscrite)
- imprimé,
- signé.

Pièces à produire

Les seules pièces à joindre à votre dossier sont les suivantes (leur production est obligatoire) :

- copie de la carte nationale d'identité ou du passeport du représentant légal et, le cas échéant, du titre de séjour,
- liste des personnes physiques assurant l'exécution des mesures de médiation.

En cas de transmission électronique, ces pièces seront intitulées impérativement de la façon suivante :

- représentant légal
- liste des médiateurs

Transmission du dossier

Le présent document doit être acheminé par l'un des deux moyens suivants, par ordre de préférence :

- après l'avoir scanné, par voie électronique à l'adresse suivante :

mediation.ca-paris@justice.fr

- à défaut, si la transmission par voie électronique est impossible, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

COUR D'APPEL DE PARIS

Première Présidence (service de la liste des médiateurs)

34, quai des Orfèvres - 75055 PARIS CEDEX 01

I – INSCRIPTION SOLLICITÉE

(cocher le ou les domaines de médiation pour lesquels vous sollicitez l'inscription de la personne morale)

civil social commercial

Je sollicite l'inscription de la personne morale dans la rubrique « médiateurs familiaux » :

oui non

II – INSCRIPTION SUR LA LISTE D'AUTRES COURS D'APPEL

personne morale déjà inscrite sur la liste des cours d'appel suivantes :

-

Prestation(s) de serment le(s)

dépôt d'un dossier, actuellement à l'étude à la(les) cour(s) d'appel de :

-

le cas échéant, demande(s) d'inscription rejetée(s)

- cour(s) d'appel concernée(s) :

- date(s) :

III - RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE MORALE

Désignation de la personne morale :

Forme de la personne morale :

Adresse du siège :

Numéro SIRET :

Objet (social) :

Date de création :

Nombre de salariés :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone fixe :

Numéro de téléphone portable :

site internet, le cas échéant :

Nom du représentant légal de la personne morale :

(pour les femmes mariées, nom patronymique suivi du nom d'épouse)

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Département ou pays :

Si le représentant légal est né à l'étranger, ajouter l'identité complète de ses père et mère

Nom du père :

Prénoms du père :

Nom de la mère :

Prénoms de la mère :

Nationalité :

- *Joindre la copie de la carte nationale d'identité ou du passeport du représentant légal et, le cas échéant, du titre de séjour*

Domicile personnel du représentant légal :

Numéro de téléphone fixe :

Numéro de téléphone portable :

Adresse électronique :

Assurance responsabilité civile souscrite pour l'activité de médiation :

- nom de l'assureur :

- numéro de la police :

Conventionnement CNAF :

oui

non

Adhérente des fédérations/organismes/associations de médiation suivants :

-

-

-

Liste des personnes physiques assurant l'exécution des mesures de médiation

- *Joindre la liste des membres, personnes physiques, assurant l'exécution des mesures de médiation étant ajouté que le dossier de candidature -personne physique- les concernant est aussi déposé par ailleurs.*

IV - PRATIQUE DE LA MÉDIATION

Nombre de médiations conventionnelles réalisées au cours des trois dernières années

-

Dans quels domaines ?

civil social commercial familial

Nombre de médiations judiciaires réalisées au cours des trois dernières années

-

Dans quels domaines ?

civil social commercial familial

- *Citer le nom des juridictions, des magistrats ayant désigné la personne morale et dans la mesure du possible le nom d'une des parties et/ou le numéro de RG dans la limite de 20 médiations au cours des 3 dernières années :*

- *exemple : TGI de Paris/ M. JUGE/ M. MEDIÉ / 15/66666*

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

V - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

(indiquer dans cette rubrique tout renseignement que vous souhaitez apporter)

Je soussigné (représentant légal)

déclare solliciter l'inscription de

sur la liste de médiateurs de la cour d'appel de Paris et prendre connaissance des dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 2017-1457 relatif à la liste des médiateurs auprès de la cour d'appel aux termes desquelles :

Article 2

« Une personne physique ne peut être inscrite sur la liste des médiateurs près la cour d'appel que si elle réunit, indépendamment de celles requises par des dispositions propres à certains domaines particuliers et de celles spécialement prévues à l'article 131-5 du code de procédure civile pour l'exécution d'une mesure de médiation, les conditions suivantes :

1° Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation, d'une incapacité ou d'une déchéance mentionnées sur le bulletin n° 2 du casier judiciaire ;

2° Ne pas avoir été l'auteur de faits contraires à l'honneur, à la probité et aux bonnes mœurs ayant donné lieu à une sanction disciplinaire ou administrative de destitution, radiation, révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation ;

3° Justifier d'une formation ou d'une expérience attestant l'aptitude à la pratique de la médiation. »

Article 3

« Une personne morale exerçant l'activité de médiateur ne peut être inscrite sur la liste des médiateurs de la cour d'appel que si elle réunit les conditions suivantes :

1° Ses dirigeants remplissent les conditions prévues aux 1° et 2° de l'article 2 ;

2° Chaque personne physique qui assure l'exécution des mesures de médiation doit satisfaire aux conditions prévues à l'article 2. »

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des renseignements mentionnés ci-dessus ainsi que de n'avoir pas été l'objet d'une condamnation, d'une incapacité ou d'une déchéance mentionnées sur le bulletin n° 2 du casier judiciaire, de n'avoir pas été l'auteur de faits contraires à l'honneur, à la probité et aux bonnes mœurs ayant donné lieu à une sanction disciplinaire ou administrative de destitution, radiation, révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation.

Je m'engage à renouveler mon assurance pendant toute la durée de mon inscription sur la liste de la cour d'appel de Paris.

Fait à

le